



Monsieur Emeric BREHIER
Député de Seine et Marne

ASSEMBLEE NATIONALE

126 rue de l'Université

75355 PARIS 07 SP

Emerainville, le 14 novembre 2014

Le Maire,

Monsieur Le Député,

J'ai bien pris connaissance de votre lettre du 05 11 2014, lettre dans laquelle vous faisiez l'apologie de la réforme des rythmes scolaires. Cette réforme réalisée dans la précipitation et sans aucune concertation des parties prenantes (enseignants, mairie, parents d'élèves) ne suffira pas à produire les effets positifs qu'une solidarité de parti vous oblige à proclamer.

La réforme était naturellement nécessaire, mais celle qui nous a été imposée et qui n'est en fait qu'un aménagement du temps de travail par semaine (alors qu'il aurait été sans doute nécessaire d'aménager l'année scolaire) ira à l'encontre des effets recherchés.

Emerainville a mis en place comme le décret l'oblige, depuis septembre 2014, des activités périscolaires de qualité et très onéreuses dans l'intérêt des enfants.

Il est pour le moins paradoxale d'entendre des membres de notre gouvernement, (qui ont diminué les dotations aux communes), critiquer la gestion des villes et s'étonner de l'augmentation de leurs frais de personnel, alors que dans le même temps, ils obligent ces mêmes collectivités locales à fournir des services nouveaux (nous avons embauché pour les activités post scolaires 25 nouveaux animateurs).

Les activités mises en place coûtent à notre commune une somme de 150 € par élève et l'Etat devrait nous reverser pour l'année scolaire 2014-2015 une somme de 50 €.

Après cette date, l'aspect financier du problème est des plus opaques et votre lettre n'apporte pas d'éclaircissement bien au contraire.

J'ose espérer que l'éducation et la jeunesse ont toujours été la priorité de nos gouvernements successifs (de droite comme de gauche), mais force est de constater que notre jeunesse mal formée est au chômage et que notre système éducatif le plus cher d'Europe n'est pas loin de là, le meilleur de tous.

Engager des fonds, augmenter indéfiniment le nombre de professeurs ou d'instituteurs, n'est pas nécessairement la solution. Il faut une réforme complète du système et des programmes.

L'incohérence de l'action politique actuelle est totale et elle éclate aux yeux de tous.

En conclusion, votre lettre est hors de propos, et en décalage total avec la réalité de terrain.

Je regrette vivement que ce type de courrier ne relève que d'une autosatisfaction de notre gouvernement et ne soulève pas les vraies questions liées à l'éducation et à l'enseignement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Alain KELYOR



Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur le Maire

Hôtel de Ville - 16 place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2 - Tél. : 01 60 05 40 00 - Fax : 01 60 05 99 77

Courriel : maire@mairie-emerainville.fr



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Emeric BREHIER
Député de Seine-et-Marne

Réf. : EB/CQ 2014-542

EMERAINVILLE
10 NOV. 2014
COURRIER
ARRIVEE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

M. Alain KELYOR
Maire d'Emerainville
Hôtel de Ville
16 Place de l'Europe
77184 EMERAINVILLE

Chelles, le 5 novembre 2014

Monsieur le Maire,

La réforme des rythmes scolaires a pour objectif la réussite des enfants à l'école primaire. Il s'agit de respecter les rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants, d'alléger le nombre d'heures d'enseignement par jour et de programmer des séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. La mise en place des rythmes scolaires s'est réalisée dans de nombreuses communes de France, qui ont mis à disposition des locaux, des personnels et des moyens et qui ont proposé des activités périscolaires de qualité. Cette réforme d'ampleur, souhaitée par un rapport parlementaire en 2011, donnera progressivement des résultats. Pour ma part, je n'en doute pas.

Pour la rentrée 2015, le Gouvernement avait envisagé que le fonds d'amorçage soit réservé aux communes les plus en difficulté. Depuis la rentrée, les députés socialistes, républicains et citoyens se sont mobilisés afin que les aides soient effectivement versées à toutes les communes ayant mis en place des activités périscolaires.

Lors de son discours au Sénat le mardi 28 octobre 2014, le Premier ministre a annoncé que suite à toutes les sollicitations et à la mobilisation des parlementaires, le fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires serait maintenu à son niveau actuel et que le gouvernement soutiendrait l'initiative des parlementaires. Un amendement des députés du groupe SRC qui permet à toutes les communes ayant construit un projet éducatif territorial de bénéficier du fonds d'amorçage a été adopté. Une enveloppe de 300 millions d'euros a été votée permettant de garantir l'intérêt pédagogique des activités proposées.

L'éducation et la jeunesse sont notre priorité. Depuis 2012, le budget de l'Education nationale augmente pour que nous puissions créer des postes de professeurs, mettre en place progressivement la scolarisation des enfants dès l'âge de 3 ans dans les ZEP et accompagner les élèves en situation de handicap. Depuis deux ans, 22 000 postes ont été créés dans l'Education nationale. Accompagner les élèves est notre devoir. Vous vous êtes mobilisés pour mettre en place les rythmes scolaires et les parlementaires du groupe SRC ont avec force conviction souhaité que le fonds d'amorçage soit maintenu.

Demeurant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Emeric BREHIER,
Député de Seine-et-Marne.